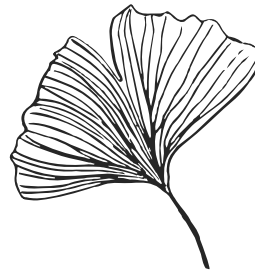


Comité syndical

Séance du 3 octobre 2022



1. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 juin 2022 (*rapport 2022-10-01*)
2. Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents (*rapport 2022-10-02*)
3. Décision modificative n°1 du budget (*rapport 2022-10-03*)
4. Présentation du Cahier n°1 de l'observatoire du SCoT (économie)
5. Point d'étape : suivi/accompagnement de la compatibilité SCoT-PLU
6. Point d'information SRADDET/SCoT et objectif Zéro Artificialisation Nette
7. Retour sur les derniers avis sur les plans, programmes et documents d'urbanisme
8. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 juin 2022

Rapport 2022-10-01

2. Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents

Rapport 2022-10-02

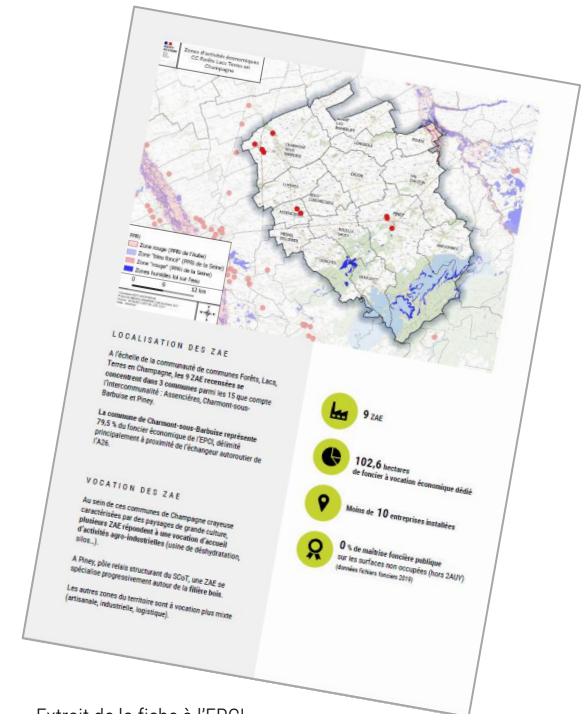
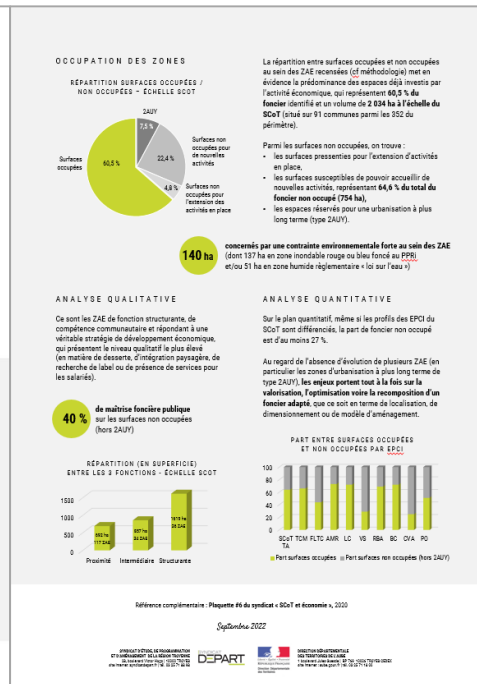
3. Décision modificative n°1 du budget

Rapport 2022-10-03

4. Présentation du Cahier n°1 de l'Observatoire du SCoT (économie)

Les Zones d'Activité Economique à la loupe

- Etat des lieux du foncier économique (zonage des documents d'urbanisme, répartition, vocation, occupation, maîtrise foncière, contraintes environnementales, fonction et hiérarchisation SCoT)
- Un cahier pour chacun des 9 EPCI du SCoT



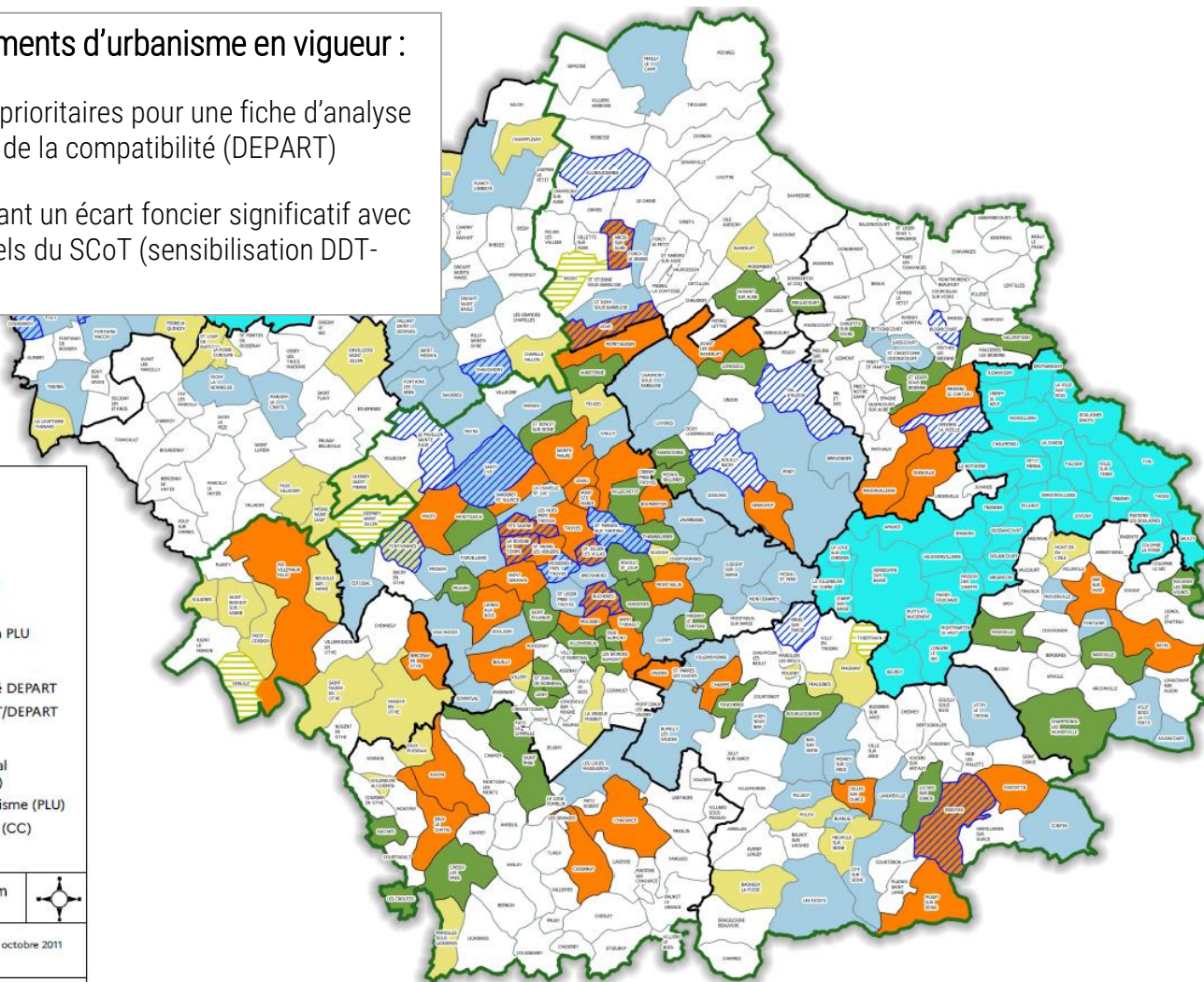
Cahier de l'Observatoire n°1 – thématique économie

Extrait de la fiche à l'EPCI

5. Point d'étape : suivi/accompagnement de la compatibilité SCoT-PLU

Sur 150 documents d'urbanisme en vigueur :

- 42 fléchés prioritaires pour une fiche d'analyse exhaustive de la compatibilité (DEPART)
- 34 présentant un écart foncier significatif avec les potentiels du SCoT (sensibilisation DDT-DEPART)



Les fiches d'analyse

Point d'étape en septembre 2022

- 10 fiches réalisées et transmises aux communes et à la DDT
- 4 fiches en cours

Priorité 1 (plus de 3 critères avec rôle de polarité dans l'armature territoriale) 2021-2022	Priorité 2 (au moins 3 critères) 2022-2023	Priorité 3 (2 critères) 1 ^{er} semestre 2023
Aix-en-Othe	Barberey-Saint-Sulpice	Auxon
Arcis-sur-Aube	Bercenay-en-Othe	Avant-les-Ramerupt
Bar-sur-Aube	(Buchères – PAC)	Bouranton
Bayel	Creney-près-Troyes	Celles-sur-Ource
Bouilly	Géraudot	Chappes
Brienne-le-Château	Lavau	Cussangy
Chaource	Les Noës-près-Troyes	Fontette
Dienville	Pont-Sainte-Marie	Laines-aux-Bois
Ervy-le-Châtel	(La Rivière-de-Corps - PAC)	Macey
(Essoyes – PAC)	Saint-André-les-Vergers	Montaulin
Mussy-sur-Seine	Saint-Germain	Montsuzain
Vaudes	(Saint-Julien-les-Villas - PAC)	Moussey
Troyes	Sainte-Maure	Radonvilliers
	(Sainte-Savine – PAC)	Saint-Thibault
	(Voué – PAC)	
13 documents (12 fiches)	15 documents (10 fiches)	14 documents

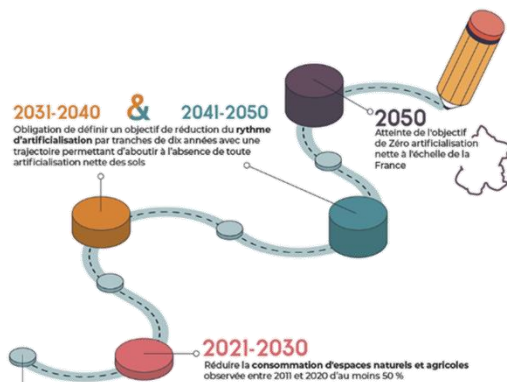
Une sensibilisation conjointe
DDT-DEPART sur l'enjeu de
sobriété foncière

- Des rendez-vous en mairie
d'ici juillet 2023

**Au total : 76 communes
(soit 50% des documents
en vigueur) bénéficieront
soit d'une analyse soit
d'une sensibilisation**

PLU	Cartes communales
Assencières	Aubeterre
Bourguignons	Baroville
Fouchères	Brillecourt
Isle-Aumont	Chalette-sur-Voire
Loches-sur-Ource	Champignol-lez-Mondeville
Mesnil-Sellières	Chessy-les-Prés
Montgueux	Fresnoy-le-Château
Nogent-sur-Aube	Les Bordes-Aumont
Prugny	Les Croûtes
Rouilly-Saint-Loup	Lirey
Saint-Benoit-sur-Seine	Longsols
Saint-Léger-sous-Brienne	Meurville
Saint-Pouange	Racines
Thennelières	Rouvres-les-Vignes
Vallentigny	Saint-Jean-de-Bonneval
Verrières	Saint-Phal
Villechétif	Villemereuil
17 documents	17 documents

6. Point d'information SRADDET/SCoT et objectif Zéro Artificialisation Nette



Point d'information ZAN

La Conférence régionale des SCoT

- La loi prévoit l'association des établissements publics de SCoT à l'élaboration des objectifs régionaux de lutte contre l'artificialisation
- Les SCoT devaient se réunir, dans les 6 mois suivant la promulgation de la loi, en Conférence des SCoT
- Ils avaient ensuite deux mois pour transmettre une proposition à la Région
- Ce délai a été rallongé de 6 mois et court jusqu'au 22 octobre 2022*

L'intégration de la trajectoire dans les documents d'urbanisme

Des objectifs à appliquer de manière différenciée et territorialisée

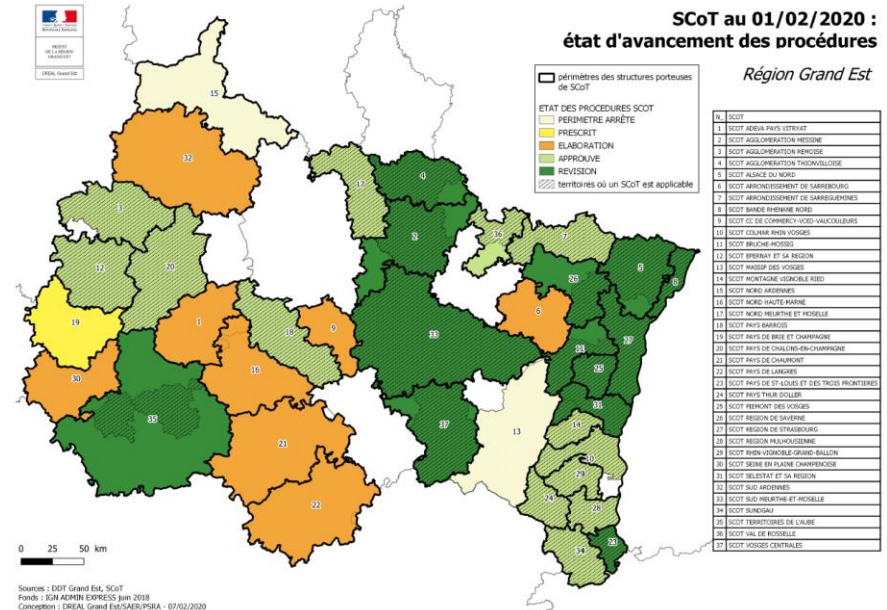
- SRADDET : 2 ans (août 2023) + 6 mois (février 2024)*
- SCoT : 5 ans (août 2026)
- PLU(i) et cartes communales : 6 ans (août 2027)

* Délais rallongés par la loi 3DS

➤ Une déclinaison en cascade

Où en est-on en Grand Est ?

- La Région a engagé la modification de son SRADDET le 17 décembre 2021 en vue d'une approbation fin 2023/début 2024
- Les SCoT se sont réunis en InterSCoT techniques et politiques à plusieurs reprises depuis la promulgation de la loi (36 SCoT)
- La Conférence des SCoT Grand Est s'est réunie les 3 février et 29 mars 2022, et a transmis à la Région une 1^{re} phase de propositions



InterSCoT politique
du 15 novembre 2021

Les propositions des SCoT

- Définir une méthode régionale **partagée** de mesure de la consommation foncière
- Intégrer dans le SRADDET une méthodologie-cadre **qualitative** d'économie du foncier à décliner par les territoires
- Définir une liste de **critères** pour identifier les projets d'envergure nationale-régionale
- Définir une **méthodologie** de territorialisation, par critères **tenant compte de la diversité des situations locales**
- Préparer dès maintenant la traduction locale de la loi et la mise en œuvre du SRADDET

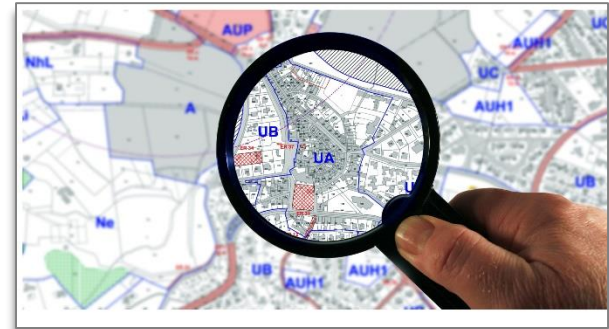
La suite ? Vers la territorialisation...

Echanges et
dialogue avec la
Région



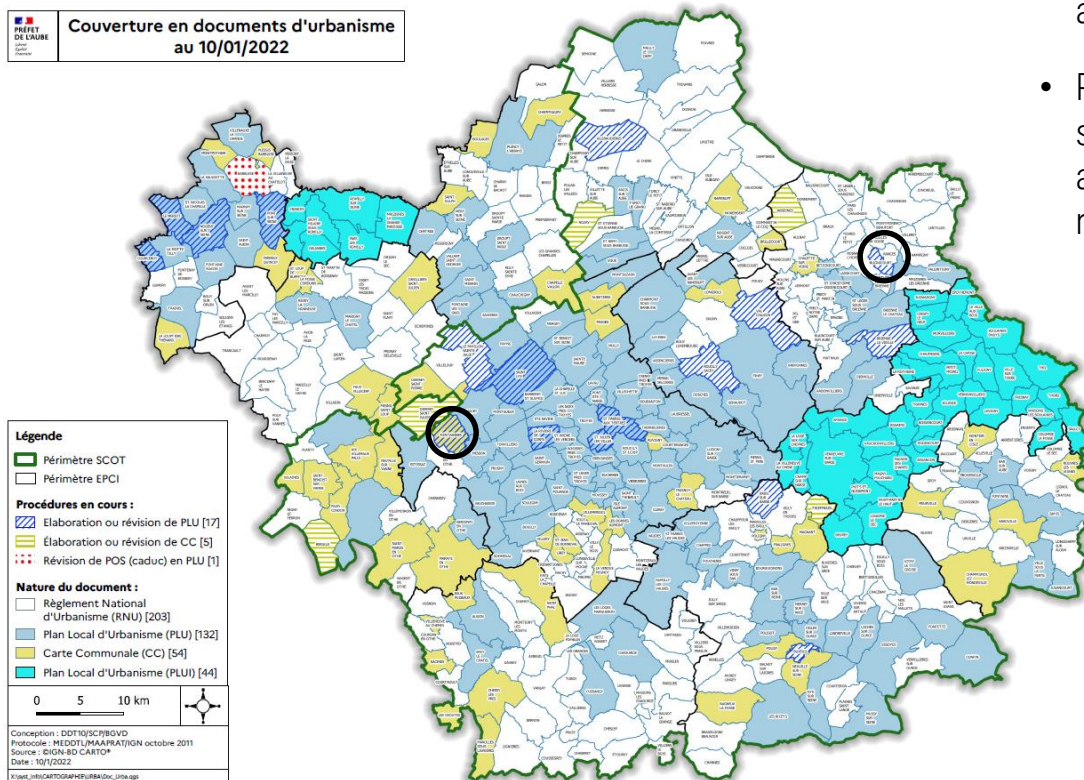
Une 2^e phase de travail de la
Conférence régionale des SCoT :
le 10 octobre 2022

7. Retour sur les derniers avis sur les plans, programmes et documents d'urbanisme



Derniers avis sur les plans, programmes et documents d'urbanisme

 **Couverture en documents d'urbanisme
au 10/01/2022**



- Projet de PLU de **Blignicourt** (élaboration) : avis favorable avec trois recommandations
- Projet de PLU de **Fontvannes** (élaboration) : sept points de réserve ayant conduit à un avis défavorable pour permettre une reprise du projet

8. Questions diverses

L'info en ligne
www.syndicatdepart.fr



claudie.leitz@syndicatdepart.fr
aurore.chaussepied@syndicatdepart.fr
guillaume.patris@syndicatdepart.fr
andrea.ioele@syndicatdepart.fr

03 25 71 88 98
03 25 71 88 93
03 25 71 89 00
03 25 71 88 95